

## CHAPITRE VIII.—AGRICULTURE

### SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. LE GOUVERNEMENT ET L'AGRICULTURE.....	137	Sous-section 2. Superficie, rendement et valeur des grandes cultures.....	156
Sous-section 1. Le Gouvernement fédéral.....	138	Sous-section 3. Bestiaux et volailles de ferme.....	163
Les effets de dix-huit mois de guerre sur l'agriculture canadienne.....	138	Sous-section 4. Statistiques laitières.....	167
Commission du prêt agricole canadien.....	145	Sous-section 5. Horticulture.....	172
Sous-section 2. Ministères provinciaux de l'agriculture.....	147	Sous-section 6. Cultures spéciales.....	175
Sous-section 3. Collèges et écoles agricoles des provinces.....	150	Sous-section 7. Mercuriale des produits agricoles.....	179
SECTION 2. STATISTIQUES DE L'AGRICULTURE.....	150	Sous-section 8. Statistiques agricoles du recensement.....	183
Sous-section 1. Valeur de la production et du fonds agricoles.....	153	Sous-section 9. Diverses statistiques agricoles.....	183
		Sous-section 10. Statistiques agricoles internationales.....	184

L'agriculture, en y comprenant l'élevage et l'horticulture, est la plus importante industrie du peuple canadien; en 1931 elle employait 28·7 p.c. de la population active totale ou 33·9 p.c. ou plus d'un tiers de la population active masculine. Elle fournit en outre la matière première de maintes manufactures canadiennes et ses produits bruts ou transformés représentent une proportion très considérable de nos exportations. Pour détails sur terres occupées et terres arables disponibles, voir page 8 du présent volume.

Une esquisse de l'arrière-plan historique de l'agriculture canadienne qui servait d'introduction au sujet est donnée aux pages 194-198 de l'Annuaire de 1939. Tel que présenté maintenant, ce chapitre traite des activités ordinaires des gouvernements—fédéral, selon l'espace disponible (pour utiliser cet espace à meilleur escient, la méthode de ne pas répéter les articles spéciaux d'une année à l'autre a été adoptée) et provinciaux au moyen de précis et de références aux sources provinciales de renseignements. Des statistiques complètes sur l'agriculture, colligées et compilées par la Branche de l'Agriculture du Bureau Fédéral de la Statistique et couvrant le Canada en général, terminent le chapitre. Elles offrent des données sur la valeur de la production et du fonds agricoles, les grandes cultures, les bestiaux et volailles des fermes, l'industrie laitière, les fruits, les cultures spéciales, les prix et divers autres sujets. La revue habituelle des statistiques mondiales, dont les données sont puisées dans les publications de l'Institut International d'Agriculture, ne paraît pas dans la présente édition de l'Annuaire, vu que ces statistiques ne sont pas disponibles à cause de la guerre.

### Section 1.—Le Gouvernement et l'agriculture

L'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord stipule que "dans chaque province, la législature peut légiférer en matière d'agriculture"; plus loin il est dit aussi que "le Parlement du Canada peut, de temps à autre, faire des lois concernant l'agriculture dans toutes ou dans certaines provinces; et toute loi provinciale de cette nature . . . opérera dans cette province en tant qu'elle ne sera pas inconciliable avec la loi fédérale".